

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée national des arts et traditions populaires Question écrite n° 73837

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la fermeture du musée des Arts et Traditions populaires. En effet, la fermeture, le lundi 5 septembre, de ce que l'on appelait les « ATP », musée ouvert en 1972, n'a pas suscité de réelles réactions. Ce musée, qui devrait resurgir en 2010 sous la forme du musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ne disparaît donc pas véritablement. Il conviendrait de définir ce qu'il adviendra des fonds des ATP dans la perspective de la future ouverture du musée de Marseille.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé au ministre de la culture et de la communication quel sera l'avenir des collections de l'ancien musée national des arts et traditions populaires. Transformé en musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée par le décret n° 2005-698 du 22 juin 2005, cet établissement a fermé ses portes au public le 5 septembre 2005 pour organiser son transfert à Marseille, conformément à la décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire en date du 18 mai 2000. Loin d'être une dispersion, cette réinstallation permettra au contraire à ces collections uniques au monde, de trouver un cadre propre à assurer la valorisation qu'elles méritent en un nouveau lieu porteur d'un projet plus ambitieux encore peut-être que celui qui fut à l'origine de la création du musée des arts et traditions populaires. Conçu par Georges-Henri Rivière, le musée des arts et traditions populaires a constitué pendant de nombreuses années une référence internationale dans le domaine des musées de société. Mais sa muséographie et son programme scientifique s'étaient progressivement révélés inadaptés, du fait notamment des limites nationales imparties au propos du musée. Or, les questions essentielles dans la société contemporaine dépassent, le plus souvent, un cadre historique et culturel strictement national. C'est pourquoi le ministère de la culture a souhaité qu'un nouveau pôle patrimonial et intellectuel puisse voir le jour, bâti sur les solides fondations culturelles du musée des arts et traditions populaires, pour analyser et mettre en perspective historique les cultures des mondes européen et méditerranéen. Le projet culturel et scientifique élaboré sous la responsabilité de M. Michel Colardelle, conservateur général du patrimoine et directeur de l'ancien comme du nouvel établissement, prévoit en effet dans une approche pluridisciplinaire la mise en oeuvre d'un musée dont l'activité sera consacrée à la comparaison des cultures européennes et méditerranéennes pour mieux en faire percevoir l'unité et la diversité. Dans cette dynamique, les collections de l'ancien musée des arts et traditions populaires, intégralement conservées à Marseille, joueront pleinement leur rôle. En outre, c'est l'un des plus talentueux architectes français, Rudy Ricciotti, qui a été chargé de la conception de ce nouvel équipement qui devrait pouvoir être inauguré en 2010 à la Joliette, après aménagement dès 2006 d'un espace de préfiguration au fort Saint-Jean.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult

Circonscription: Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE73837

Numéro de la question : 73837 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8627 **Réponse publiée le :** 1er novembre 2005, page 10187